



FORMATION CERTIFIANTE — RS6442

# CERTIBIOCIDÉ NUISIBLES

## Programme de formation

*Utilisateurs professionnels, acquéreurs et distributeurs  
de produits biocides — TP 14, TP 18 et TP 20*

<p>DURÉE</p> <p><b>21 heures</b></p> <p>soit 3 jours</p>	<p>VALIDITÉ</p> <p><b>5 ans</b></p> <p>renouvelable</p>	<p>EFFECTIF</p> <p><b>INTER 5+</b></p> <p>ou INTRA dédié</p>
--	---	--

*Programme pédagogique détaillé*

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

### CERTIFICATION N° RS6442

Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides — catégorie Nuisibles. L'obtention du Certibiocide Nuisibles donne automatiquement droit au Certibiocide « Autres produits ».

### TYPES DE PRODUITS COUVERTS

- **TP 14** — Rodenticides.
- **TP 18** — Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.
- **TP 20** — Lutte contre d'autres vertébrés.

<b>Intitulé</b>	Certibiocide Nuisibles
<b>Durée</b>	21 heures (soit 3 jours)
<b>Format</b>	Présentiel ou distanciel (classe virtuelle synchrone sur Zoom)
<b>Public visé</b>	Utilisateurs, acquéreurs et distributeurs de produits biocides destinés aux nuisibles (TP 14, TP 18 et TP 20), dans le cadre de leur activité professionnelle : opérateurs, techniciens, employeurs et indépendants.
<b>Prérequis</b>	Être utilisateur, acquéreur ou distributeur de produits biocides destinés aux nuisibles dans le cadre d'une activité professionnelle.
<b>Effectif maximum</b>	15 candidats par session (en distanciel)
<b>Validité</b>	5 ans, renouvelable dans les mêmes conditions que l'obtention initiale.

---

## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES ATTESTÉES

*Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et de distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels.*

*À l'issue de la formation, le participant sera capable de :*

- **Connaître** la réglementation sur les produits rodenticides, insecticides et les produits de lutte contre d'autres vertébrés.
- **Comprendre** les risques liés à l'utilisation de ces produits et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- **Contribuer** à limiter le recours à ces produits en privilégiant des alternatives non chimiques.
- **Assurer** une utilisation durable de ces produits dans le cadre d'une activité professionnelle.
- **Connaître** les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation de ces produits (gestion des effluents, des déchets organiques, etc.).

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

La certification ne peut s'obtenir qu'après avoir suivi impérativement l'ensemble de la formation de 21 heures (soit 3 jours). Le programme est structuré en 4 parties précédées d'une introduction.

### INTRODUCTION

- **Contexte** — contexte lié à l'utilisation des produits biocides, rôles, responsabilités et missions en tant qu'utilisateur professionnel, acquéreur ou distributeur.
- **Le Certibiocide Nuisibles** — introduction au certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et de distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels.
- **Définitions** — produit biocide, types de produits biocides, rodenticides, insecticides et autres mots-clés.

#### PARTIE

# 1

### Cadre réglementaire

- Cadre réglementaire européen et français.
- Arrêté Certibiocide.
- Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).
- Fiche Technique (FT).
- Fiche de Données de Sécurité (FDS).
- Stockage et transport des produits biocides.

- **Insectes et moyens de lutte :**
  - Introduction, identification des insectes, lutte contre certains insectes.
  - Diagnostic, choix et réalisation du traitement.
- **Insectes volants — caractéristiques et moyens de lutte :**
  - Frelons (asiatique et européen), guêpes, moustiques, mouches, mite alimentaire.
- **Insectes rampants — caractéristiques et moyens de lutte :**
  - Chenilles processionnaires (du pin et du chêne), fourmis, puces, punaises de lit, blattes, ténébrion.
  - Acariens : pou rouge, sarcopte de la gale.
- **Autres vertébrés :**
  - Autres vertébrés nuisibles, méthodes de lutte.
- **Rongeurs et moyens de lutte :**
  - Identification des nuisibles.
  - Lutte contre les nuisibles : dégâts occasionnés par la présence de rongeurs, diagnostic (détecter la présence de rongeurs), mise en place de mesures de lutte (lutte alternative, lutte biocide).
  - Application du traitement.
  - Évaluation de l'efficacité du traitement.

- **Contexte :**
  - Périmètre des risques environnementaux, évaluation des risques.
- **Étiquette et informations écotoxicologiques :**
  - Informations écotoxicologiques, fiche de données de sécurité, pictogramme « danger pour l'environnement » et mentions de danger.
  - Toxicité aiguë et toxicité aquatique chronique.
- **Risques environnementaux et gestion des risques :**

- Risques environnementaux, facteurs d'aggravation.
- Prévention des risques environnementaux.
- Limitation des conséquences des risques environnementaux.
- **Gestion des déchets :**
  - Définition du déchet, déchets biocides, cycle de vie des déchets.
  - Obligations et interdictions liées à la gestion des déchets biocides, devenir des déchets, traçabilité.
  - Pour aller plus loin : traitement et valorisation des déchets.

PARTIE

4

**Prévention des risques pour la santé humaine**

- **Dangers liés aux produits biocides :**
  - Identification du danger, informations toxicologiques.
- **Analyse des dangers et des risques :**
  - Danger et risque, représentation des mentions de danger pour la santé, contaminations liées aux produits biocides.
- **Risques liés aux produits biocides :**
  - Intoxications aiguës et chroniques.
  - Analyse des conditions d'expositions : voies de pénétration, situations d'expositions aux risques, contact direct ou indirect, facteurs favorisant la pénétration, cas des personnes sensibles.
- **Mesures de protection :**
  - Protections collectives.
  - Protections individuelles : avant l'intervention, pendant l'intervention (gants, combinaison, protections faciales), après l'intervention.
  - Formations et information, mesures de prévention.
- **Conduite à tenir en cas d'accident :**
  - Principaux symptômes d'empoisonnement.
  - Protéger – Alerter – Secourir.
  - Déclarations d'accidents.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

### ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE

Évaluation des apprentissages en cours de formation, réalisée en termes de connaissances et de compétences : feedback permettant de s'assurer que les stagiaires assimilent les connaissances, mises en application par des exercices, QCM de fin de séquence, pré-test et post-test permettant de mesurer les acquis à l'aide de critères objectifs.

### ÉVALUATION POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de 30 questions validé par le ministère en charge de l'environnement. Pour valider l'obtention de la certification, 20 réponses justes sur les 30 questions sont exigées. Les candidats ne validant pas ces 20 réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences avant d'obtenir la certification. Pas de possibilité de validation partielle.

### ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

Questionnaire d'évaluation de la formation à chaud, à l'issue de la session.

## FORMATION EN DISTANCIEL

*La formation peut être réalisée à distance en classe virtuelle synchrone sur Zoom. Le respect des conditions suivantes est impératif :*

- ✓ Formation en visioconférence, caméra allumée pendant toute la durée de la formation.
- ✓ Vérification de l'identité du candidat présent (correspondance avec l'inscrit).
- ✓ Vérification préalable du bon fonctionnement de l'outil de connexion.
- ✓ Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette avec micro et webcam, et d'une connexion haut débit.
- ✓ Mise à disposition d'une assistance technique pendant toute la durée de la formation.
- ✓ Signature de feuilles de présence numériques.
- ✓ Réalisation de tests en ligne à la fin de chaque demi-journée pour évaluer les acquis.
- ✓ Effectif maximum : 15 candidats par session pour le Certibiocide Nuisibles.

*Une classe virtuelle synchrone implique la présence à distance des participants et nécessite la mobilisation d'outils en temps réel (sondages, tableaux blancs interactifs, partage d'écran et d'applications, audio et vidéo). Ce n'est ni une simple visioconférence, ni un webinaire.*

### VISIO ASSISTÉE EN PRÉSENTIEL

Il est possible de suivre cette formation en visio assistée depuis nos bureaux (Marseille 8<sup>e</sup> arr.) : nous vous fournissons le matériel informatique et assurons une assistance technique présenteielle par un membre d'Accessit, lui-même certifié Certibiocide Nuisibles.

### DOCUMENTS REMIS AUX STAGIAIRES

Les supports de formation, livrets et documentations sont fournis au format papier ou numérique, sur clé USB ou en téléchargement.

## ACCESSIBILITÉ ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un aménagement spécifique peut être étudié selon les besoins. N'hésitez pas à nous contacter en amont pour échanger sur vos besoins.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

*Trois moyens simples pour vous inscrire à cette formation :*



PAR EMAIL

[contact@formezvoo.com](mailto:contact@formezvoo.com)



PAR TÉLÉPHONE

09 70 70 01 03



CONVOCATION

Transmise avant le démarrage